



L'alternance à l'IAE Angers

Grâce à l'IAE Angers et son offre de formation, vous pouvez faire le choix d'ajouter une expérience professionnelle concrète à votre cursus universitaire.
Une formation en alternance permet en effet de concilier travail en entreprise et formation théorique pour une intégration et une insertion professionnelle plus rapide après le diplôme.



FORMATIONS OUVERTES
À L'ALTERNANCE



Master Comptabilité contrôle audit

> Master 1 et 2 (contrat sur 2 ans)

Master Gestion des ressources humaines

> Master 2 RH et organisations innovantes (contrat sur 1 an)

Master Management et administration des entreprises

> Master 2 Entreprises (contrat sur 1 an)

Master Marketing Vente

> Master 2 Marketing digital (contrat sur 1 an)

> Master 2 Chef de produit responsable (contrat sur 1 an)

Contrat d'apprentissage

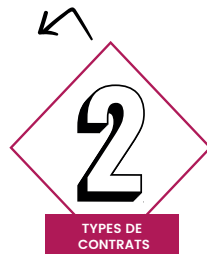
Objectif : obtention d'une qualification et insertion pro.

Public : jeunes de 16 à 29 ans

Statut : apprenti, étudiant en formation initiale

Employeur : entreprises des secteurs privé ou public, du milieu associatif, et professions libérales

Durée : 6 mois à 3 ans selon la formation (possible sous conditions jusqu'à 3 mois avant la rentrée universitaire et jusqu'à 2 mois après les soutenances)



TYPES DE
CONTRATS

Contrat de professionnalisation

Objectif : insertion pro. et retour à l'emploi

Public : jeunes de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi de + de 26 ans

Statut : stagiaire de la formation professionnelle, salarié

Employeur : tout employeur du secteur privé, les groupements d'employeurs et des établissements public à caractère industriel et commercial

Durée : 6 à 12 mois sauf exception

L'entrée en formation par alternance est conditionnée par la signature d'un contrat auprès d'un employeur.





L'étudiant en alternance est suivi tout au long de son cursus par un maître d'apprentissage ainsi qu'un tuteur pédagogique. Il est également accompagné dans son expérience par des services dédiés :

- **Le Service commun alternance et formation professionnelle (Scafop)** de l'Université d'Angers pour les contrats de professionnalisation.
- **Le Centre de formation des apprentis CFA FormaSup Pays de la Loire** pour les contrats d'apprentissage.

Au sein de l'IAE Angers, une gestionnaire alternance est également en charge du suivi des apprentis et peut répondre à toutes les questions en lien avec l'alternance.

De multiples avantages



Pour l'employeur

- > Former un potentiel futur collaborateur aux métiers de la structure et lui en **partager les valeurs**.
- > Valoriser l'expertise de certains agents en leur **confiant une mission de tutorat**.
- > Tisser un **lien avec l'université** et permettre le partage d'expérience.
- > Etablir un **véritable contrat de travail** avec, pour l'alternant, les mêmes obligations que les autres salariés de l'entreprise.
- > Les **aides exceptionnelles au recrutement** des alternants (6000€ pour un alternant majeur).

Pour l'alternant

- > Préparer un diplôme universitaire tout en acquérant une **véritable expérience professionnelle**.
- > Être accompagné au sein de l'entreprise et à l'université via le livret électronique de l'alternant Arexis.
- > Être **rémunéré** pendant toute la durée de la formation.
- > Jouir de la **gratuité des frais de formation** (pris en charge par un Opérateur de compétences (Opco), hors CVEC (95€ à la rentrée 2022).
- > **Bénéficier des droits des salariés** de l'entreprise (congés payés, cotisation pour la retraite, ouverture des droits au chômage...).
- > **Accéder plus rapidement à un emploi**

Contacts

> IAE Angers (contrat d'apprentissage)

Aurore Mignot

Tél. : 02 41 22 65 61

alternance.iae@univ-angers.fr

> Scafop - Université d'Angers (contrat pro.)

Fatima Ikhenoussen

Tél. : 02 44 68 86 96

alternance@univ-angers.fr

> CFA Formasup Pays de la Loire

02 72 64 88 70 - www.formasup-paysdelaloire.fr